



ESPRIT DU DESERT
Agence de Voyages



Conditions de Vente

Nos conditions de vente sont applicables selon les décrets de la Loi Tunisienne fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

ESPRIT DU DESERT définit ses conditions particulières de vente en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation.

Nos conditions de vente sont annexées aux demandes d'inscription, aux factures et sont consultables sur notre site Internet. Leur texte peut également être obtenu sur simple demande adressée au siège de la société.

1/ INSCRIPTION

Modalités d'inscription :

L'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription et être accompagnée d'un acompte de 180 € par participant pour les séjours 4 jours et 350 € par participant pour les séjours 8 jours. (100 % à moins de 21 jours du départ). L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par Mutatis Ressources d'un e-mail de confirmation.

L'inscription doit être effectuée aux nom et prénom du participant figurant sur son passeport ou sur le document d'identité utilisé pour le voyage.

Aptitude physique :

Pour tous les voyages, le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Mutatis Ressources et ESPRIT DU DESERT ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage.

Formalités administratives et sanitaires :

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par Mutatis Ressources. Il incombe à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé, et de respecter ces formalités au cours du voyage.

Sécurité :

Chaque participant doit prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le ministère des Affaires étrangères sur le site : www.diplomatie.gouv.fr, et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

2/ PRESTATIONS ET PRIX

Prix appliqués :

Les prix applicables sont ceux affichés sur les sites internet d'Esprit du Désert et de Mutatis Ressources à la date de votre inscription.

Nos prix sont publiés TTC et de manière forfaitaire sur la base d'un ensemble de prestations décrites dans les programmes de chaque produit.

Les prix ne comprennent pas : Les éventuelles taxes gouvernementales non en vigueur au jour de l'inscription, les assurances complémentaires à notre responsabilité civile telle que décrite ci-après, les taxes d'aéroport, les frais de visas, les dépenses personnelles (boissons, suppléments, blanchissage, téléphone, fax, cautions pour le prêt de matériels divers,...) excédents de bagages, les cautions, frais ou pénalités encourues suite à une contravention aux lois des pays concernés, les excursions non mentionnées dans l'inscription, les pourboires et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans le bulletin d'inscription.

Ajustements du prix :

Le prix par voyageur et par circuit est fixé sur la base d'un nombre total de participants figurant dans l'offre de voyage. Le prix du voyage appliqué à l'inscription correspond au tarif fixé en fonction du nombre total de participants à la date de l'inscription.

Le prix du voyage pourra être ajusté à la baisse en cas d'inscription(s) ultérieure(s) et à la hausse en cas d'annulation(s).

À l'inscription, le prix du voyage est ferme et définitif, et libellé en euros ou en dinars tunisiens. Toutefois, conformément à la loi, jusqu'à 30 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation de votre part, pour les raisons suivantes :

- variations significatives du coût des transports, liées notamment au coût du carburant
- variations significatives des redevances, assurances et taxes gouvernementales afférentes aux prestations fournies
- variations significatives du taux de change

Durée des voyages :

Les durées de voyage sont indiquées en nombre de jours et de nuits à partir de votre prise en charge par nos soins et jusqu'au dernier jour de nos prestations, exclusivement sur le sol tunisien. Elles incluent le jour de départ et de retour quel qu'en soient l'horaire, le temps de transport et le nombre de nuits effectivement passées sur place. La durée des prestations terrestres peut se trouver modifiée pour des raisons dues au transport ou à des cas de force majeure sans donner lieu à indemnité ou remboursement.

3/ MODALITES DE REGLEMENT

Acompte :

Sauf disposition contraire propre à certains produits ou ventes de dernière minute, paiement à MUTATIS RESSOURCES au moment de la réservation d'un acompte correspondant à sa

prestation, soit 180 € par participant pour les séjours 4 jours et 350 € par participant pour les séjours 8 jours. L'inscription n'est définitive qu'à la réception de l'acompte. Cet acompte sera restitué au voyageur notamment quand l'exécution de certains voyages est soumise à la réunion d'un nombre minimum de participants.

Une facture est adressée au voyageur au plus tard 8 jours suivant l'encaissement de l'acompte.

Solde :

Sauf disposition contraire propre à certains produits, le paiement du solde du prix du voyage doit être effectué au plus tard 21 jours avant le départ sans rappel de notre part, faute de quoi Mutatis Ressources et ESPRIT DU DESERT seraient en droit de résilier le contrat sans que l'acheteur puisse prétendre au remboursement de son acompte ni à une quelconque indemnité. Dans ce cas l'annulation sera considérée comme à l'initiative de l'acheteur.

Modes de paiement acceptés :

Virement bancaire

Mandat postal

Chèque en dinars tunisiens

Espèces en devises ou dinars tunisiens

4/ CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Annulation de votre part :

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez en informer, dès que possible MUTATIS RESSOURCES par lettre recommandée avec avis de réception, fax ou e-mail et votre assureur. C'est la date d'envoi du document qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, avec les documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre annulation de voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

De 30 à 21 jours avant la date du départ : 25% du prix du voyage.

De 20 à 8 jours avant la date du départ : 50% du prix du voyage.

De 7 et 2 jours avant la date du départ : 75% du prix du voyage.

À moins de 2 jours de la date du départ : 100% du prix du voyage.

Non-présentation : : 100% du prix du voyage.

MUTATIS RESSOURCES ET ESPRIT DU DESERT conseillent de souscrire une assurance spécifique couvrant ces frais.

Interruption de voyage :

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés. Suite à un rapatriement médical par l'assistance du participant, les prestations non utilisées peuvent être remboursées par son assurance annulation, selon les conditions du contrat souscrit.

5/MODIFICATION DE LA PART DE MUTATIS RESSOURCES OU ESPRIT DU DESERT :

Annulation par MUTATIS RESSOURCES ou ESPRIT DU DESERT :

Si MUTATIS RESSOURCES ou ESPRIT DU DESERT doivent annuler le voyage pour quelque raison que ce soit, les sommes versées à MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT seront intégralement remboursées aux personnes inscrites. Celles-ci ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou remboursements de frais annexes (billets d'avion, assurance...).

Si le nombre minimum de 4 participants n'a pas été réuni, le voyage peut être annulé. Néanmoins, le voyage peut être maintenu moyennant un supplément de prix calculé au plus juste, soit :

- pour les séjours 4 jours : 65€/personne sur la base de 3 participants et 190€/personne sur la base de 2 participants.
 - pour les séjours 8 jours : 75 €/personne sur la base de 3 participants et 300 €/personne sur la base de 2 participants.
- Vous en êtes informés au plus tard 21 jours avant le départ.

Modification du voyage :

Des événements extérieurs à MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT peuvent imposer, avant le départ, une modification du voyage ou des conditions du contrat. Dans cette hypothèse, chaque participant en est informé par MUTATIS RESSOURCES dans les meilleurs délais. Pendant le voyage, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.) peuvent survenir en raison des difficultés d'organisation ou pour des raisons de sécurité ou de force majeure. Les participants ne peuvent alors en aucun cas prétendre à remboursement ou indemnité.

Interruption de voyage :

Tout voyage interrompu sur décision du guide pour des raisons légitimes (de sécurité, de niveau, ou pour cas de force majeure) n'ouvre droit à aucun remboursement par MUTATIS RESSOURCES ou ESPRIT DU DESERT des prestations non utilisées ni à aucune indemnité.

6/ RESPONSABILITE

Responsabilité civile :

ESPRIT DU DESERT a souscrit auprès de la compagnie d'assurance Tunisienne « MAE » un contrat d'assurance N° 100009699 garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile générale. Cependant, la responsabilité d'ESPRIT DU DESERT ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

ESPRIT DU DESERT recommande aux voyageurs de souscrire des assurances complémentaires. Les éventuelles demandes de remboursement afférentes devront être traitées directement auprès des compagnies concernées. ESPRIT DU DESERT tient à disposition des participants sur simple demande l'intégralité des conditions d'assurance.

MUTATIS RESSOURCES impose aux participants la souscription d'une assurance rapatriement (contractée soit par le biais de la compagnie aérienne, soit directement auprès d'un assureur). Dans

tous les cas, nous communiquerons obligatoirement le N° de tel du plateau d'assistance en charge du rapatriement et le N° de contrat.

Responsabilité et risques encourus :

MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT ne pourront être tenus pour responsables des conséquences extérieures à elle, notamment :

- perte par le participant ou vol de billets d'avion ;
- non-présentation des documents administratifs et sanitaires en règle ;
- guerres, troubles politiques, grèves, incidents techniques, intempéries, encombrement de l'espace aérien, retard notamment pour des raisons de sécurité, panne, perte, vol, retard ou détérioration de bagages et autres effets, injonctions d'une autorité administrative, etc.

De plus, ESPRIT DU DESERT, en collaboration avec MUTATIS RESSOURCES, organise des voyages sportifs, en terrain naturel parfois éloigné des infrastructures locales et dans des régions difficiles d'accès. Vu le caractère particulier de nos voyages, chaque participant doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide-accompagnateur, ou dans le carnet de route. Chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux, situation politique ou sanitaire, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à MUTATIS RESSOURCES ou à ESPRIT DU DESERT.

De même, MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT ne sauraient être responsables de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participant(s). Mutatis Ressources et ESPRIT DU DESERT se réservent le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant.

Pendant le voyage, des modifications de programme liés aux difficultés d'organisation ou décidées pour des raisons de sécurité ou de force majeure peuvent survenir. Elles n'engagent pas la responsabilité de MUTATIS RESSOURCES et d'ESPRIT DU DESERT. Les participants ne peuvent prétendre à remboursement ou indemnité, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévu ou de retard à une escale aérienne etc. Les éventuels frais additionnels (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport ...) resteront à la charge du participant.

7/ HEBERGEMENT

Il est d'usage en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 14 h et de la libérer avant 12 h quelque soit l'horaire de départ ou d'arrivée.

ESPRIT DU DESERT se réserve la faculté pour raisons techniques, de force majeure ou du fait de tiers, de substituer à l'hôtel prévu un établissement de même catégorie.

Nos prix sont des tarifs contractuels. Il est donc impossible de tenir compte de certains tarifs promotionnels pratiqués sur place à certaines dates, en conséquence, nous ne prendrons en compte aucune réclamation ou demande de remboursement. Les descriptifs sont établis avec soin, néanmoins ils n'ont pas valeur contractuelle et nous ne saurions être tenus pour responsables de modification intervenant entre temps. En fonction des saisons et du taux de fréquentation des hôtels, certaines prestations, installations, et animations peuvent ne pas être opérationnelles.

La classification des hôtels résulte des agréments donnés par les autorités du tourisme locales selon des normes du pays d'accueil, qui peuvent différer des normes françaises ou d'un pays à l'autre.

Certains de nos voyages vous permettent d'entrer directement en relation avec la population locale en vous proposant des hébergements en hôtels familiaux, auberges et logements chez l'habitant. Malgré le choix dans nos propositions, ces prestations peuvent ne pas apporter l'agrément auquel vous êtes habitués. Malgré les aménagements que nous pourrions mettre en place, il ne sera pas toujours possible de gommer les différences de niveau de vie et de confort.

L'organisation des repas et nuitées à Dar Salam n'engage que la responsabilité de MUTATIS RESSOURCES.

8/ BAGAGES

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible.

Chaque participant doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts.

Au cours du voyage, les bagages peuvent être transportés par des moyens rudimentaires (dos de mules ou de chameaux, toits de 4X4) et doivent être adaptés à ces conditions. MUTATIS RESSOURCES et ESPRIT DU DESERT ne verseront aucune indemnisation en cas de détérioration. Chaque participant est tenu de conserver avec lui et sous sa responsabilité les objets fragiles (lunettes, appareils électroniques, etc.)

9/ CNIL

Les demandes d'information et les inscriptions sont traitées informatiquement. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant en vous adressant à ESPRIT DU DESERT.

10/ RECLAMATIONS

Toute défaillance ou réclamation doit être signalée sur place au prestataire, à MUTATIS RESSOURCES ou à ESPRIT DU DESERT puis par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des justificatifs dans le mois suivant le retour de voyage du participant.